

Élection partielle – Remplacement poste observatrice ou observateur
Durée du mandat non écoulée : du 25 octobre 2022 au 30 juin 2023

L'observateur ou observatrice est un poste au sein du conseil d'administration qui est issu du personnel d'encadrement, qui pourra participer aux réunions du conseil d'administration. Cette personne aura droit de parole, mais n'aura aucun droit de vote, conformément à l'article 167.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP). La durée de son mandat sera celle des membres votant siégeant au conseil d'administration (3 ans). Contrairement aux membres du personnel, l'observateur ou observatrice peut être un représentant d'une association représentant le centre de services scolaire.

Aucun jeton de présence (rémunération) ou temps reconnu n'est prévu pour ce poste.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT OU DE LA CANDIDATE

Nom : _____

Adresse du domicile : _____

Numéros de téléphone : _____ : _____

Courriel : _____

Fonction : _____

La période de mise en candidature se termine le 29 septembre 2022 à 16 h.

Toute candidature peut être accompagnée d'un texte de présentation du candidat d'au plus d'une page exposant les motifs en appui à sa candidature et d'une photo (non obligatoire).

VÉRIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ

Je, _____, déclare soumettre ma candidature comme membre observateur au sein du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin et atteste :

- être un citoyen canadien âgé d'au moins 18 ans et ne pas être en curatelle;
- ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la *Loi sur la consultation populaire* (chapitre C-64.1), de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2), de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones* (chapitre E-2.3) ou de la *Loi électorale* (chapitre E-3.3) au cours des 5 dernières années;
- ne pas être inéligible au sens de l'article 21 de la Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones, compte tenu des adaptations nécessaires (à l'exception du paragraphe 4^o du premier alinéa qui ne s'applique pas au candidat à un poste de représentant du personnel);

* l'article 21 indique que les personnes suivantes sont inéligibles à la fonction de membre élu du conseil d'administration d'un centre de services scolaire:

- 1^o un membre de l'Assemblée nationale;
- 2^o un membre du Parlement du Canada;
- 2.1^o un membre du conseil d'une municipalité;
- 3^o un juge d'un tribunal judiciaire;
- 3.1^o le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation;
- 3.2^o les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du Code du travail, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- 4.1^o les membres du personnel électoral du centre de services scolaire anglophone;
- 5^o une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée.

L'inéligibilité prévue au paragraphe 5^o vaut pour la durée de la peine, mais cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis. Un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal est inéligible à la fonction de membre élu du conseil d'administration d'un centre de services scolaire de l'île de Montréal.

- ne pas être membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ni être candidate ou candidat à un autre poste de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

Signature du candidat ou de la candidate

Date

**TOUTE CANDIDATURE DOIT ÊTRE TRANSMISE AVANT LE JEUDI 29 septembre 2022, 16 H.
Le non-respect des date et heure limites entraînera le rejet automatique de la candidature.**

En personne Centre de services scolaire de la Beauce- Etchemin A/S Mme Marie-Ève Dutil, secrétaire générale 1925, 118 ^e rue Saint-Georges (Québec) G5Y 7R7	Par courriel Secrétariat.general@csbe.qc.ca
---	---

SECTION RÉSERVÉE AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET SERVICES CORPORATIFS

Acceptation de la déclaration de candidature

Je, Marie-Ève Dutil,

- Déclare avoir reçu la présente déclaration de candidature le _____.
- Accepte la production de la présente déclaration de candidature puisqu'elle est complète.
- Demande au candidat ou à la candidate de fournir toute information manquante avant le 28 septembre 2022.

Marie-Ève Dutil

Date